



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 103314

Texte de la question

M. Marc Dolez interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'ordonnance du 13 janvier 2017 portant sur les dépassements d'honoraires en milieu hospitalier qui introduit une dérogation en faveur des praticiens statutaires à temps plein exerçant au sein des établissements publics de santé. Ceux-ci pourront ainsi continuer de facturer des dépassements d'honoraires au sein de leur activité libérale. En contradiction totale avec la loi de modernisation de notre système de santé, votée en 2016, cette ordonnance porte une nouvelle atteinte à l'accès aux soins pour tous. C'est pourquoi il lui demande instamment de revenir sur cette disposition.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103314

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 mars 2017](#), page 2142